

---

## BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 12.960.000 euros  
Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P. ....	1 938	2 163
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit.....	2 016 206	1 805 164
Opérations avec la clientèle.....	615 419	668 569
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participation et autres titres détenus à long terme .....	397	397
Parts dans les entreprises liées .....	143	143
Crédit-Bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations incorporelles .....	40	45
Immobilisations corporelles .....	1 133	543

Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs.....	7 395	9 076
Comptes de régularisation.....	15 918	6 669
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>2 658 589</b>	<b>2 492 769</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit.....	386 047	439 266
Opérations avec la clientèle.....	2 181 007	1 964 926
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs.....	5 927	11 943
Comptes de régularisation.....	28 970	16 761
Provisions pour risques et charges.....	4 336	3 485
Dettes subordonnées.....	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG.....	52 302	56 388
Capital souscrit.....	12 960	12 960
Primes d'émission.....	20 160	20 160
Réserves.....	18 947	18 947
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau (+/-).....	0	0
Résultat de l'exercice (+/-).....	235	4 321
<b>Total du passif.....</b>	<b>2 658 589</b>	<b>2 492 769</b>
Total du bilan :	2.658.588.736,69	
Bénéfice de l'exercice :	234.813,16	

**HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2014**

(en milliers d'euros)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement.....	163 874	116 063
Engagements de garantie.....	18 245	42 434
Engagements sur titres.....		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement.....	0	0
Engagements de garantie.....	4 245	12 712
Engagements sur titres.....		

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014**

(en milliers d'euros)

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Intérêts et produits assimilés .....	17 376	30 571
Intérêts et charges assimilés .....	-9 439	-20 266
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées .....		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées .....		
Produits sur opérations de location simple.....		
Charges sur opérations de location simple.....		
Revenus des titres à revenu variable.....	1	2
Commissions (produits).....	20 991	22 305
Commissions (charges).....	-1 370	-1 368
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation .....	2 469	2 534
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés....		
Autres produits d'exploitation bancaire .....	362	375
Autres charges d'exploitation bancaire .....	-1 401	-1 233
<b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>	<b>28 989</b>	<b>32 920</b>
Charges générales d'exploitation .....	-27 071	-25 873
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	-228	-237
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>1 690</b>	<b>6 810</b>
Coût du risque .....	-1 037	-448
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>653</b>	<b>6 362</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	-9	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT .....</b>	<b>644</b>	<b>6 362</b>
Résultat exceptionnel.....	-136	97
Impôt sur les bénéfices.....	-273	-2 138
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées .....		
<b>RÉSULTAT NET .....</b>	<b>235</b>	<b>4 321</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2014****1) PRINCIPES GENERAUX ET METHODES**

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par les instructions du Comité de la Réglementation Bancaire sont appliquées (règlements n° 2000.03 du 4 juillet 2000 et n° 2002.03 du 12 décembre 2002).

Le règlement CRB 97/02 relatif au contrôle interne a été pris en compte.

---

---

## **2) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

### **2.1 Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

### **2.2 Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

• Logiciel .....	1 an
• Matériel informatique .....	3 ans
• Frais d'établissement.....	5 ans
• Matériel roulant.....	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau.....	5 ans
• Aménagements et installations.....	10 ans
• Immeubles.....	25 ans

### **2.3 Créances douteuses**

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC n° 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

### **2.4 Intérêts et Commissions**

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

### **2.5 Engagements sociaux**

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/14 à 2.730 K€.

Décomposition ci-dessous :

En milliers d'euros	
Indemnités de Fin de Carrière	2 383
<i>dont OCI non recyclables</i>	816
Primes de Médailles du Travail	347
<b>Total</b>	<b>2 730</b>

Les calculs ont été réalisés sur la base des prestations en vigueur à partir des données individuelles, des hypothèses et des méthodologies de calcul retenues par le Groupe BNP Paribas et en application de la norme IAS 19 Révisée.

## 2.6 Fiscalité

La banque entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices institué par l'ordonnance souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964. La charge d'impôt figurant au Compte de Résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque sur la base du taux de 33.33 %.

## 2.7 Comptes consolidés

Les comptes de BNP Paribas Wealth Management Monaco sont consolidés dans les comptes de BNP Paribas SA (Suisse).

## 3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 3.1 Caisse, banques centrales et C.C.P.

A compter du 16 janvier 2008, conformément à l'avis aux établissements de crédit n° 2005-01 autorisant la constitution de réserves obligatoires par un intermédiaire, BNP PARIBAS SA (France), désormais centralisateur des Réserves Obligatoires des différentes entités du groupe, assure la constitution des avoirs de réserves de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO qui ne détient donc plus de compte en direct auprès de la Banque de France.

### 3.2 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

#### Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée < 3 mois	3 mois < durée <= 1 an	1 an < durée <= 5 ans	Durée > 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
- Créances sur les établissements de crédits et banques centrales	1 721 897	292 581	0	0	1 728	2 016 206
- Créances sur la clientèle	277 018	171 946	152 522	13 593	340	615 419
- Dettes envers les établissements de crédits	86 261	134 425	151 571	13 593	197	386 047
- Comptes créditeurs de la clientèle	1 946 637	232 930	0	0	1 440	2 181 007

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant.

**Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.**

Rubriques (en milliers d'euros)	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises		
		liées FRANCE	liées Etranger	ayant un lien de participation
Créances sur les établissements de crédits	2 016 206	84 831	0	1 931 375
Dettes envers les établissements de crédits	386 047	4 929	5 980	375 138

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de 923 K€.

**3.3 Les immobilisations**

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2014, selon le tableau ci-dessous :

Type d'immobilisations	Montant brut début exercice 2014	Acquisition 2014	Cessions 2014	Montant brut fin période 2014
Immobilisations incorporelles				
-Droit au bail	40			40
-Fonds de commerce	229			229
-Frais d'établissement	831			831
-Logiciels	996	61		1 057
-Certificat fonds de garantie	0			0
<b>Sous-total</b>	<b>2 096</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>2 157</b>
Immobilisations corporelles				
-Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 925	63	-17	2 971
-Immobilisation hors exploitation	2	700		702
-Tableaux & œuvres d'arts	21		-12	9
-Immobilisations exploitation	26			26
<b>Sous-total</b>	<b>2 974</b>	<b>763</b>	<b>-29</b>	<b>3 708</b>
<b>Total immobilisation</b>	<b>5 070</b>	<b>824</b>	<b>-29</b>	<b>5 865</b>

Type d'immobilisations	Amortissement début exercice 2014	Dotation 2014	Reprise 2014	Sortie 2014	Amortissements cumulés au 31/12/14
Immobilisations incorporelles					
-Fonds de commerce	229				229
-Frais d'établissement	830				830
-Logiciels	992	66			1 058
<b>Sous-total</b>	<b>2 051</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 117</b>
Immobilisations corporelles					
-Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 405	160		-17	2 548
-Immobilisation hors exploitation	2				2
-Immobilisations exploitation	24	1			25
-Provision p/dépréciation imm.hors exploit	0				0
-Provision p/dépréciation imm.aménag&instal	0				0
<b>Sous-total</b>	<b>2 431</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>-17</b>	<b>2 575</b>
<b>Total immobilisation</b>	<b>4 482</b>	<b>227</b>	<b>0</b>	<b>-17</b>	<b>4 692</b>

Type d'immobilisations	Valeur brute au 31/12/14	Amortissement au 31/12/14	Valeur résiduelle au 31/12/14
Immobilisations incorporelles			
-Droit au bail	40		40
-Fonds de commerce	229	229	0
-Frais d'établissement	831	830	1
-Logiciels	1 057	1 058	-1
<b>Sous-total</b>	<b>2 157</b>	<b>2 117</b>	<b>40</b>
Immobilisations corporelles			
-Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 971	2 548	423
-Immobilisation hors exploitation	702	2	700
-Tableaux & œuvres d'art	9		9
-Immobilisations exploitation	26	25	1
-Provision pour dépréciation imm. hors exploit		0	0
-Provision pour dépréciation imm. aménag. & instal.		0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3 708</b>	<b>2 575</b>	<b>1 133</b>
<b>Total immobilisation</b>	<b>5 865</b>	<b>4 692</b>	<b>1 173</b>

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

### 3.4 Participations et autres titres détenus à long terme.

Conformément aux recommandations de l'ACP, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts sont classés en « Autres titres détenus à long terme ». Par principe de cohérence, les produits liés à ces certificats sont présentés en « Revenus des titres à revenu variable ».

### 3.4 Bis - Liste des filiales et participations

#### Participation et autres titres détenus à long terme

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/14	Part de capital détenue
SCI Jardins d'Arcadie	40, boulevard Georges Clémenceau 06130 Grasse	5	5 %
Certificat d'Association Fonds de Garantie des Dépôts		392	
<b>Total</b>		<b>397</b>	

#### Part dans les entreprises liées

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/14	Part de capital détenue
SAM MONASSURANCES	15/17, avenue d'Ostende 98000 Monaco	143	93 %
<b>Total</b>		<b>143</b>	

### 3.5 Provisions et reprises pour risques et charges.

#### 1. Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/14 à 2.730 K€.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/14
31/12/13	Prov. S/ engagements sociaux				
	Indemnités de Fin de Carrière <i>dont OCI non recyclables</i>	2 273 1 012	307	197 197	2 383 816
31/12/13	Primes de Médailles du travail	291	56		347
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 564</b>	<b>363</b>	<b>197</b>	<b>2 730</b>

#### 2. Litiges

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/14
31/12/13	Provision constituée	571	1 280	541	1 310
	<b>TOTAUX</b>	<b>571</b>	<b>1 280</b>	<b>541</b>	<b>1 310</b>



**3. Autres provisions**

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/14
31/12/13	Provision constituée	350		60	290
31/12/13	Provision constituée		6		6
	<b>TOTAUX</b>	350	6	60	296

**3.6 Les Fonds Propres**

Le capital social de la Banque se compose de **72.000 actions de 180 euros** chacune.

- Capital social = **12.960 K€**
- Prime d'émission liée au capital = **20.160 K€**

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et avant intégration des résultats, de **52.067 K€**.

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2014 établies par le Conseil d'Administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants affectés au 31/12/14	Affectation résultat 2014	Distribution dividendes 2014	Montants après affectation 2014
Réserve légale	1 296			1 296
Réserve facultative	17 651			17 651
Report à nouveau	0	235	-235	0

**3.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2014 (en milliers d'euros)**

Postes	Montants		Total
	Euros	Devises	
<b>ACTIF</b>			
Caisse, Banque centrales et CCP			0
Créances sur les Etablissements de Crédits	456	1 272	1 728
Créances sur la clientèle	288	52	340
<b>Total inclus dans les postes de l'actif</b>	<b>744</b>	<b>1 324</b>	<b>2 068</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les Etablissements de Crédit	171	26	197
Comptes créditeurs de la clientèle	117	1 323	1 440
<b>Total inclus dans les postes du passif</b>	<b>288</b>	<b>1 349</b>	<b>1 637</b>

**3.8 Comptes de régularisation et Divers**

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
-Comptes d'encaissements	1	0
-Résultats de change hors bilan	0	
-Comptes d'ajustement sur devises	13 421	13 290
-Charges constatées d'avance	146	
-Produits constatés d'avance		0
-Produits divers à recevoir	2 230	
-Charges à payer - personnel		3 808
-Charges à payer - tiers		11 872
-Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO)	0	
-Comptes de régularisation divers	120	0
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>15 918</b>	<b>28 970</b>
-Débiteurs divers	2 834	
-Créditeurs divers		1 539
-Instruments conditionnels achetés/vendus	4 336	4 336
-Comptes de règlements sur opérations titres	225	52
-Comptes de stocks et emplois divers	0	
<b>Total autres</b>	<b>7 395</b>	<b>5 927</b>

La ligne « Charges à payer – personnel » tient compte au 31/12/14 de la provision sur bonus, ceux-ci sont versés avec le salaire de mars, et leur méthode de calcul suit les recommandations du Groupe BNP Paribas.

### 3.9 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises

Contre-valeur en milliers d'euros	
Total à l'Actif	1 376 664
Total au Passif	1 376 664

## 4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

### 4.1 Contrats de Change non dénoués au 31.12.2014 (en milliers d'euros).

HORS BILAN	TOTAL
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir	831 628
Monnaies à livrer	830 792

Les opérations reprises dans le tableau ci-avant et donc ouvertes en date de clôture, sont exclusivement effectuées pour le compte de la clientèle.

### 4.2 Engagements donnés

**18 245 K€** Engagements de garantie d'ordre de la clientèle  
**158 055 K€** Engagements de financement en faveur de la clientèle  
**5 819 K€** Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit

**4.3 Engagements reçus**

4 245 K€ Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit

**5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT****5.1 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2014 (en milliers d'euros)**

Rubriques	Charges	Produits
Autres prestations de services financiers	1 370	17 349
Autres opérations diverses de la clientèle		3 642
<b>Total commissions</b>	<b>1 370</b>	<b>20 991</b>

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

**5.2 Frais de personnel**

La répartition des frais de personnel se traduit comme suit au titre de l'exercice 2014 (en milliers d'euros) :

	2014
-Salaires et traitements	9 284
-Charges de retraite	1 431
-Autres charges sociales	2 080
-Intéressement / Participation / Aug. de capital	546
<b>Total</b>	<b>13 341</b>

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31.12.2014. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

**5.3 Coût du risque**

Ce poste, figurant pour un montant de - 1.037 K€, correspond au Net de provisions sur créances douteuses et litiges sur opérations avec la clientèle.

**5.4 Charges et Produits exceptionnels**

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de - 136 K€.

*Détail ci-dessous :*

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour - 268 K€ :

- 8 K€ concernent des erreurs sur titres,
- 260 K€ concernant l'ajustement du coefficient de déduction de tva N.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour 132 K€ :

- 16 K€ concernant des erreurs sur titres,

- 52 K€ régularisation différentiel coefficient de déduction tva N-1,
- 64 K€ divers.

## 6) AUTRES INFORMATIONS

6.1 L'effectif était de **110** personnes au 31 décembre 2014.

**6.2 Rappel des résultats de la Banque depuis sa transformation en société anonyme monégasque (en milliers d'euros) :**

La Banque a pris sa nouvelle activité bancaire et non plus de société de crédit seulement, au 1<sup>er</sup> janvier 1997 :

Les résultats de 1997 étaient de	1 708 K€
Les résultats de 1998 étaient de	1 418 K€
Les résultats de 1999 étaient de	2 072 K€
Les résultats de 2000 étaient de	6 942 K€
Les résultats de 2001 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2002 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2003 étaient de	-11 K€
Les résultats de 2004 étaient de	6 308 K€
Les résultats de 2005 étaient de	-35 452 K€
Les résultats de 2006 étaient de	11 858 K€
Les résultats de 2007 étaient de	23 040 K€
Les résultats de 2008 étaient de	13 907 K€
Les résultats de 2009 étaient de	6 950 K€
Les résultats de 2010 étaient de	11 906 K€
Les résultats de 2011 étaient de	4 426 K€
Les résultats de 2012 étaient de	2 451 K€
Les résultats de 2013 étaient de	4 321 K€
Les résultats de 2014 sont de	235 K€

**6.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en milliers d'euros) :**

Bénéfice de l'exercice :	235 K€
Report à nouveau	0 K€
<u>Montant à affecter</u>	235 K€
<i>Comme suit :</i>	
Réserve légale :	0 K€
Réserve facultative :	0 K€
Report à nouveau :	0 K€
Dividendes :	235 K€

## 6.4 Fonds de garantie des dépôts

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

Pour l'exercice 2014, la cotisation relative au mécanisme de garantie Espèces est de :

- 224 K€ (dont 224 K€ en débiteurs divers).

Par arrêté du 3 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 11 novembre 2014, il a été décidé d'une cotisation exceptionnelle, qui s'élève à :

- 4 K€ (dont 4 K€ en charges).

### **6.5 Fonds de garantie des cautions**

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

Pour l'exercice 2014, elle a été amenée à cotiser :

- 4 K€ (dont 4 K€ en débiteurs divers).

### **6.6 Fonds de garantie des titres**

En application du règlement n° 99-15 du 23 septembre 1999 modifié relatif aux ressources et au fonctionnement du mécanisme de garantie des titres, la Banque adhère au Fonds de Garantie des titres.

Pour l'exercice 2014, elle a été amenée à cotiser :

- 76 K€ (dont 51 K€ en charges et 25 K€ en débiteurs divers).

Par arrêté du 26 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 4 décembre 2014, il a été décidé d'une cotisation exceptionnelle, qui s'élève à :

- 29 K€ (dont 29 K€ en charges).

### **6.7 Ratios prudentiels**

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Au 31 décembre 2014 :

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 386 % pour une obligation minimale fixée à 100 %.

Remarque : depuis le 01/01/2008, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO n'est plus soumise, sur base individuelle, à la surveillance de la solvabilité. La surveillance de la filiale s'exerce désormais sur une base consolidée au niveau de BNP Paribas SA.

---

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice social clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de l'accomplissement de la

mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2012 pour les exercices 2012, 2013 et 2014 en ce qui concerne Monsieur Jean-Humbert CROCI. Pour les exercices 2013 et 2014, Monsieur François Jean BRYCH, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Claude PALMERO, Commissaire aux Comptes titulaire, démissionnaire.

Les comptes annuels et documents annexes concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de votre société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2014, le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour l'évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la

société. Nous estimons que nos contrôles étaient correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ci-joints qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT (MONACO) SAM au 31 décembre 2014, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 4 mai 2015.

Les Commissaires aux Comptes,

François Jean BRYCH      Jean-Humbert CROCI